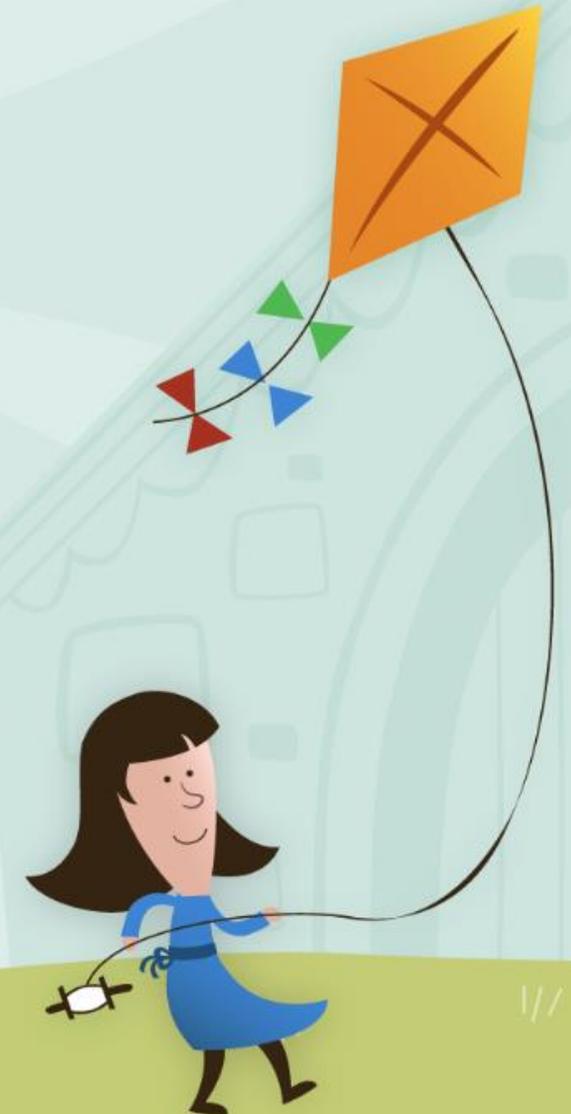


# Médiatrice Santé-Pair en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : retour d'expérience

Jennifer Borsellino

La matinée de la réhab' : 27 février 2025



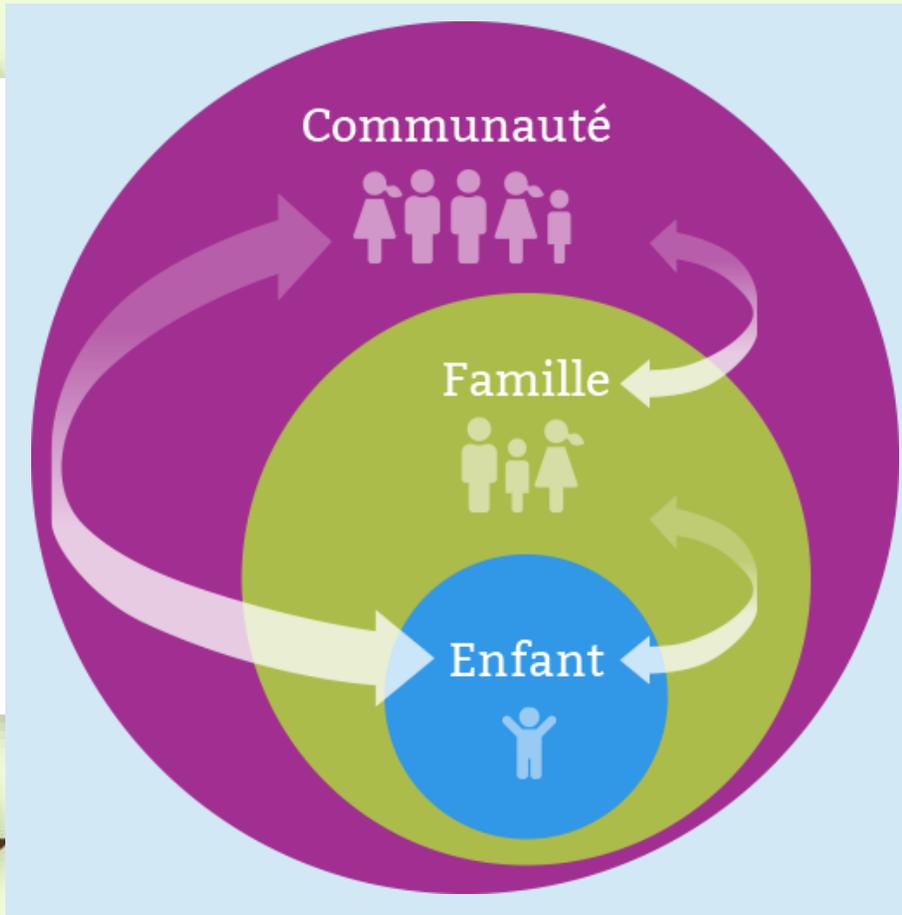
# La Maison de l'Enfant et de la famille à Créteil



- Ouverte en janvier 2023, elle réunit plusieurs services dans un même lieu et se trouve en dehors de l'hôpital
- On y reçoit les enfants et leur famille dans une approche **écosystémique** (famille, école, institution socio-éducative...)
- Elle rassemble savoirs thérapeutiques et expérientiels en un même lieu, au service du soin, de l'enseignement et de la recherche



# L'approche écosystémique : le diagnostic de situation



- Penser l'enfant dans son environnement
- Considérer l'interinfluence entre les différents systèmes pour améliorer le bien-être de l'enfant
- Consolider les mécanismes de résilience en se centrant sur les compétences des systèmes
- Favoriser l'accès à une bonne santé (dont le soin) et non pas le soin comme seul accès à la santé
- Soutenir un partenariat entre les différents systèmes
- Rétablir un langage commun



- La Charte nationale de soutien à la parentalité est prévue par l'ordonnance du 19/05/21 relative aux services aux familles, modifiée par l'arrêté du 29/07/22
- Elle fixe 8 principes qui doivent s'appliquer aux actions de soutien à la parentalité
- Le soutien à la parentalité devient ainsi un axe de politique publique qui vise l'amélioration du présent des familles mais aussi de les accompagner pour mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées



**CHARTRE NATIONALE**  
**DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**  
 8 grands principes pour accompagner les parents

**1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents :** les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

**2. > S'adresser à toutes les familles** quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

**3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale,** pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

**4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte :** agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

**5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale :** les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

**6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant.** En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

**7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle :** les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

**8. > Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.**

*Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.*



# Le consentement, l'assentiment : un processus dynamique et évolutif



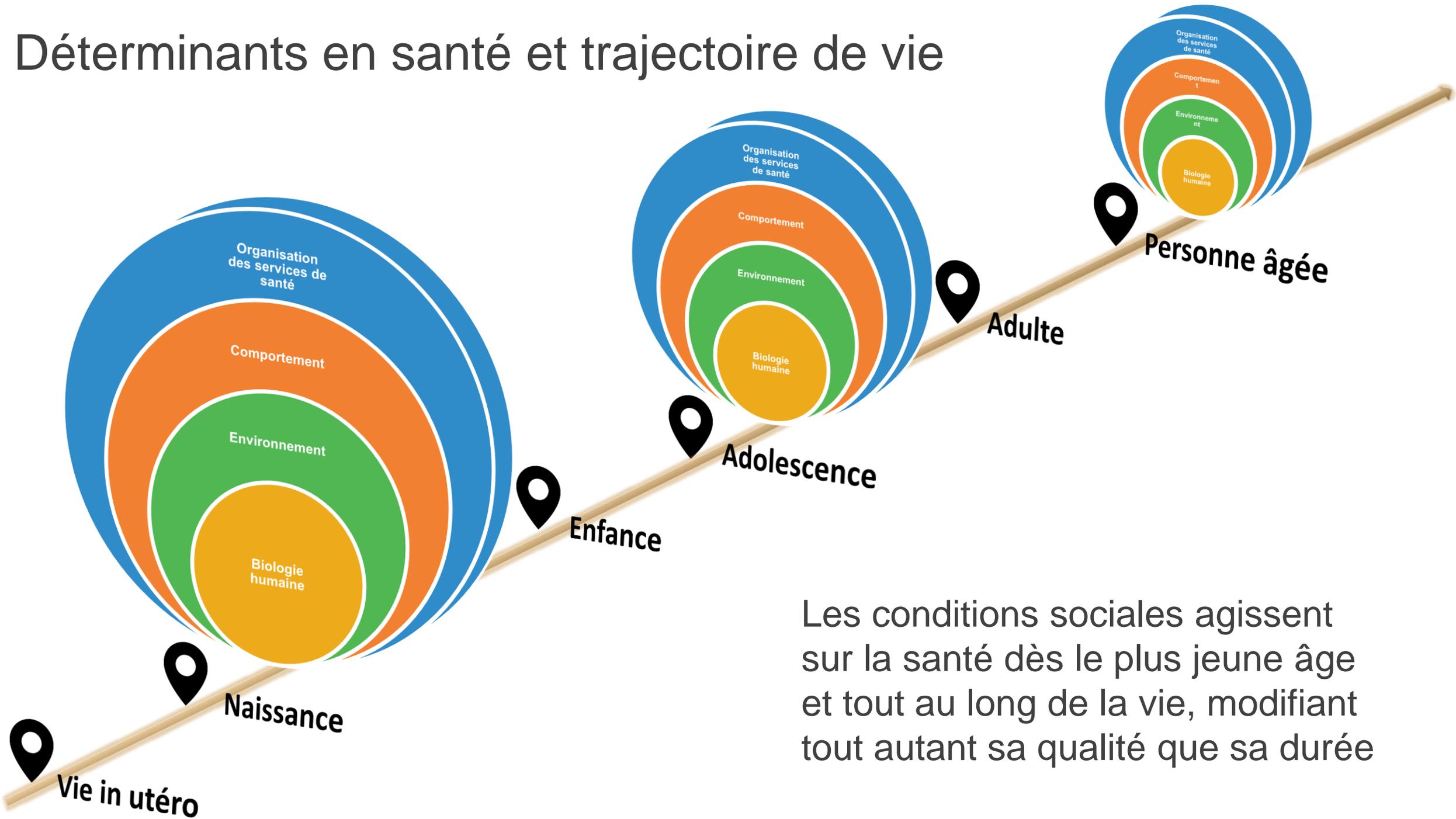
- Les enfants doivent être au centre du processus décisionnel, leur opinion doit être recherchée, obtenue et dûment prise en compte
- Le niveau de participation d'un enfant dépend également de l'attitude des adultes, qui doivent promouvoir et encourager la participation et créer un environnement et des conditions favorables
- Les parents sont des acteurs essentiels dans ce modèle de prise de décision partagée
- Les parents doivent être suffisamment informés, responsabilisés et soutenus, afin qu'ils participent activement au processus décisionnel et qu'ils puissent à leur tour soutenir et guider leur enfant



- Ils sont tenus d'autoriser les actes médicaux au nom de leurs enfants, tant que ceux-ci n'ont pas atteint un certain âge ou un certain degré de maturité. Mais les devoirs et responsabilités des parents doivent être considérés comme limités dans le temps



# Déterminants en santé et trajectoire de vie



Les conditions sociales agissent sur la santé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, modifiant tout autant sa qualité que sa durée

# Les familles constituent, dans la prise en charge de leurs enfants, les premiers alliés des soins

- Les parents sont légalement tenus de donner à leurs enfants « l'orientation et les conseils appropriés » (CIDE Article 5) et ont un rôle fondamental à jouer pour les protéger et faire prévaloir leur intérêt supérieur
- Les devoirs et responsabilités des parents évoluent (et en général diminuent) au fil du temps : plus les connaissances et la compréhension de l'enfant sont étendues, plus l'orientation et les conseils donnés par les parents doivent se transformer pour l'accompagner vers l'autonomie
- Le degré de participation des parents aux processus de décision varie aussi selon leur vécu, leur milieu culturel, leur culture de la parentalité, et leur niveau d'éducation ou de littératie en santé
- La participation des parents est certes cruciale, mais il est important que l'enfant reste au centre du processus. L'enfant doit être informé directement et inclus dans les discussions.



# Parent ou enfant ? Quels savoirs expérientiels ?

- La pair-aidance famille est habituellement pour l'aidant et non pour l'utilisateur
- En psychiatrie adulte on peut séparer l'utilisateur de l'aidant et chacun peut bénéficier d'un accompagnement avec des objectifs différents
- En pédopsychiatrie, la différenciation ne peut se faire de cette façon puisque l'enfant et la famille (au sens large, biologique ou non) sont indissociables (différent chez l'adolescent)
- C'est dans cette vision systémique d'une entité familiale, représentant à la fois de l'utilisateur (l'enfant) mais aussi de l'utilisateur indirect (le parent), que s'inscrit ma pratique
- Parent d'un enfant actuellement concerné, adulte anciennement concerné dans son enfance, personne ayant vécu les deux... les possibilités sont multiples et à réfléchir en fonction des besoins et des attentes



# Les missions

- Disponibilité physique et téléphonique
- Accompagnement aux ESS (Equipe de Suivi de Scolarité)
- Aide à la compréhension des droits
- Participation aux réunions d'équipe, faire valoir la parole des familles
- Animer des groupes avec ou sans autre membre de l'équipe
- Liens avec les partenaires locaux
- Rediscuter un soin ou un diagnostic avec les familles qui en ressentent le besoin
- Faire la "traduction" des termes médicaux, sociaux ou scolaires
- Adapter la communication et les ressources à disposition
- Veiller à la bonne participation des personnes concernées...



# Accueillir un pair-aidant famille favorise :

- La compréhension des familles
- L'accompagnement et l'accès aux soins prodigués à leurs enfants
- La reconnaissance et le développement de leurs compétences, de leurs ressources individuelles et relationnelles
- Des échanges avec un sentiment moindre de "hiérarchie", une parole plus libre de pairs à pairs
- La prise en compte des savoirs expérientiels des personnes concernées
- Un environnement encapacitant...

→ Contribue à une bonne collaboration et soutient l'émergence de leur propre expertise, de leurs propres compétences



# L'apport pour les familles

*"Je comprends mieux les soins de mon enfant"*

*"Je me sens moins seule"*

*"Je connais les aides existantes"*

*"J'ai de l'espoir"*

*"Je développe mes propres compétences"*

- Partager ses craintes ou incompréhensions
- Favoriser l'accès aux ressources existantes, à l'information et le recours aux droits
- Soutenir les liens famille/école
- Aide à la déstigmatisation
- Tisser des contacts avec le réseau associatif
- Se sentir soutenu
- Se confier sur ses difficultés



# L'apport pour les équipes

*"je ne pensais pas que c'était si compliqué"*

*"quand je vois tout ce que tu as à faire je comprends mieux l'épuisement de certains parents de patients"*

*"depuis que tu es présente aux synthèses, je ne parle plus de la même manière des patients, je me rends compte que ce n'était pas toujours le plus adapté"*

- Meilleure compréhension des éventuels freins des familles
- Aide les familles à exprimer leurs besoins
- Favoriser la connaissance des différents dispositifs associatifs ou municipaux
- Ressource complémentaire à celles déjà existantes
- Facilite l'ouverture aux savoirs expérientiels
- Encourage aux bonnes pratiques
- Fait évoluer les représentations
- Facilite l'inter disciplinarité



Place aux questions !

[jennifer.borsellino@chicreteil.fr](mailto:jennifer.borsellino@chicreteil.fr)

